

## EPIZON

# - Alimentation de Vaux-sur-St-Urbain en eau potable : Projet adopté

Samedi matin 9 août, le Syndicat des Eaux d'Epizon s'est réuni sous la présidence de M. Guy Oudin, président du syndicat, entouré de MM. **Jean Fournier**, vice-président et **René Huot**, secrétaire, pour examiner un projet de convention avec la commune de **Vaux-sur-Saint-Urbain** pour son alimentation en eau potable par le **Syndicat des Eaux d'Epizon**.

**M. Oudin** rappelle que le captage en eau potable de Vaux-sur-Saint-Urbain a été gravement pollué pour longtemps. Cette commune est donc actuellement alimentée en eau par les services départementaux avec des tonnes à eau, d'où l'extrême urgence de la décision à prendre.

Aux termes de cette convention, le **Syndicat des Eaux d'Epizon** s'engage à fournir l'eau potable pour l'ensemble des abonnés de Vaux sauf bien évidemment en cas d'impossibilité technique absolue. Un compteur sera placé à la limite des communes de **Vaux** et **Domrémy-en-Ornois** (laquelle est membre du syndicat). Tous les travaux sont à la charge de la commune de **Vaux** ainsi que l'entretien et la surveillance de son réseau.

**M. Oudin** répondant aux questions posées, précise que les besoins sont de l'ordre de 20 m<sup>3</sup> pour la commune comptant une soixantaine d'habitants et que l'alimentation de Vaux ne pose aucun problème. Prix du mètre cube : 80 % du prix du m<sup>3</sup> facturé aux abonnés actuels du syndicat.

Durée de la convention : celle du syndicat.

Ce projet de convention est adopté à l'unanimité de la vingtaine de délégués présents, à branchement de parcs situés sur la commune de **Domrémy**.

Après vote à bulletin secret, le raccordement de cinq parcs et ce sans participation est admis.

Le budget supplémentaire 86 et le compte administratif 85 avaient été adoptés lors d'une réunion précédente.